

## TRIBUNE DE RSHD

### Le rouge est mis : panique à bord...

« En France, le deuil des convictions  
se porte en rouge et à la boutonnière ».

Jules Renard

Y a-t-il une « affaire Woerth » ? Le remaniement ou changement de gouvernement le dira. Y a-t-il une « affaire Bettencourt » ? La justice répondra. Y a-t-il un problème de la Légion d'Honneur ? L'affaire Maistre pose, en revanche, une vraie question. On a d'abord redécouvert ou simplement confirmé l'étrange alchimie qui préside à l'attribution de cette décoration, la première dans l'ordre protocolaire. On sait maintenant, même s'il ne s'agit pas d'une révélation, que la nomination dépend largement de l'appui d'un ou plusieurs parlementaires, que ce soutien est d'autant plus facile à mobiliser que l'impétrant est ami du pouvoir.

Voilà donc une nouvelle victime collatérale de l'affaire Bettencourt. L'autre constat, là encore sans parfum d'innovation, c'est le caractère totalement discrétionnaire de la décision, l'absolu fait du prince. Le pouvoir décerne le ruban à ceux qui l'ont mérité et même qui peuvent faire état de mérites « éminents ». C'est, sans doute, vrai, mais quelle est l'échelle d'appréciation des mérites et qui manie le curseur ? Est-ce choquant ? Sûrement pas ! Ce qui l'est beaucoup plus, c'est l'absence totale de motifs qui rend la décision d'attribution insusceptible de tout recours ou contrôle contentieux. Les bons théoriciens de la jurisprudence administrative enseignent d'ailleurs les lacunes du contrôle en citant le parfait exemple des décorations.

Si l'on voulait illustrer l'extraordinaire diversité ou florilège des noms figurant, à chaque promotion, sur les quatre pages magiques du « Figaro », on ne la chercherait pas au XXI<sup>ème</sup> siècle, mais au XIX<sup>ème</sup> pour ne froisser personne et on citerait Pasteur, commandeur de la Légion d'Honneur, en 1868, alors que Latour du Moulin, député de la 2<sup>ème</sup> circonscription du Doubs, parlementaire de base, bonapartiste, en 1852, passé à gauche, en 1869, reçoit, aussitôt après sa réélection, la cravate de commandeur, comme Pasteur, alors que les mérites du premier sont insignes, ceux du second relevant de sa capacité à rallier l'Empire en perdition. Certes, Pasteur recevra, en 1881, la Grand Croix de la Légion d'Honneur, grade suprême, mais jusqu'en 1869, lui qui a déjà une très grande notoriété et incarne au plus haut degré les vertus de l'élitisme républicain, est traité comme un parlementaire opportuniste.

Mais surtout, entre le savant qui honore la science et le politique à la conviction ondoyante, il y a toute la différence entre l'étroite allégeance et la totale indépendance. Car, on ne le dit pas assez : celui qui a demandé et obtenu, n'en a pas fini avec le parcours de la sollicitation. Il lui faut mobiliser un parrainage influent. En clair, la cérémonie de remise est au moins aussi importante que l'attribution même du ruban. Le lauréat, inscrit sur la liste du décret, doit donc répondre aussitôt à deux urgences : la remise qui fait courir le délai d'obtention du grade supérieur et un parrainage signifiant qui vaut adoubement.

La course est engagée, celle qui fit, pendant deux septennats, le bonheur de Mitterrand, fin connaisseur de l'âme humaine, de ses grandeurs et faiblesses. Combien sollicitèrent le privilège d'une remise de décoration à l'Elysée, beaucoup, totalement éloignés du parti qui porta Mitterrand à l'Elysée.

Combien furent exaucés ? On songe à cet énarque-instituteur, bel exemple de promotion sociale, qui, à force de palinodies avec tous les régimes, et Dieu sait qu'il y en eut après 1981, avait sollicité l'Elysée pour se faire remettre la cravate. Dépité et étonné, il confiait : « Je n'ai pas eu de réponse... ». En tout cas, le président répondit à 15.000 solliciteurs en 14 ans de mandat. L'homme excellait dans ce théâtre qu'il abordait comme un monarque, en passant devant les récipiendaires, alignés comme à la parade. Il débitait alors, sans notes et en quelques mots, un compliment en forme d'aveu de connivence, à un récipiendaire transi, habité d'un coup par la grâce du pouvoir. Les 15.000 avaient-ils voté pour lui ? Peu importe ! Il les connaissait, les avait rencontrés au gré d'un parcours d'un demi siècle, avait mesuré leur contribution à la République, ou simplement à sa cause et, à ce titre, n'épargnait ni les éclopés de Vichy ni les amis de la traversée du désert, en 1958, ni les rares fidèles du trou noir de l'Observatoire.

Au cœur de ce théâtre d'ombres, se retrouvent les politiques qui attribuent souverainement les décorations pour remercier ou fidéliser et, à ce titre, échappent, pour eux-mêmes, au vertige de la décoration. Car, c'est un principe républicain : les grands fauves de la politique ne sont pas décorés. Ils décorent, mais accepter une décoration scellerait la fin de leur indépendance et le début de l'allégeance. Les vedettes de la profession, les ténors de la politique affectent une totale indifférence pour les décorations. On se souvient de la véhémence protestation d'Antoine Pinay, bientôt centenaire, deux fois président du Conseil sous la IV<sup>ème</sup> République, contrairement à Mitterrand qui ne le fut jamais, quand Chirac, persuadé de lui être agréable, lui décerna le ruban, pendant l'alternance de 1986-88. Le retour à l'envoyeur fut cinglant. Les choses ont bien changé. Les anciens ministres et parlementaires ne savent plus refuser, comme les journalistes, peu sensibles au conflit d'intérêts, comme les anciens syndicalistes qui, tel Georges Séguy, agitait le pavé, en 68, pour mieux appeler à « savoir terminer une grève » et, à ce titre, méritait bien d'être distingué..

A la racine du ruban, il y a l'adoubement, voulu par Bonaparte qui fendait l'oreille de ses grognards et avait entendu dater le bonheur des Français de la Légion d'Honneur. L'ambivalence est ainsi au cœur de l'institution créée en 1802. Il y a sur le versant du mérite le Bonaparte, « fils de la Révolution » comme il se définissait lui-même, héritier de l'élitisme républicain, instauré par la Convention. Mais il y a aussi le versant Ancien Régime, les 4000 grandes familles au bénéfices des faveurs de la Cour, toutes discrétionnaires, distribuées par le prince, balayées, en principe, par la Révolution, mais peu ou prou toujours conservées par les régimes qui suivent.

Est-ce le mystère, l'alchimie de la décoration, le fait du prince qui étonne toujours les pays voisins, mais séduit imperturbablement ce vieux peuple de France, comme si, recru de révolutions, toutes faites au nom de l'égalité, toutes achevées dans le despotisme, il ne trouvait de profit que dans des listes interminables, de bric et de broc, où le nom de tel ou tel récipiendaire, totalement inattendu, était moins le

sujet d'une ironie facile que d'un perpétuel encouragement à solliciter le caprice du prince. D'ailleurs, les zones d'ombre qui ont quelque fois nimbé les longues listes de lauréats, comme le négoce organisé de l'Elysée par le gendre de Grévy, n'ont jamais calmé le prurit des postulants.

Il en sera de même après l'affaire de Maistre, comme il en fut après la démission de Grévy. L'un des premiers à être décoré de la plaque de Grand officier ne fut-il pas le « brav' p'tit général » Boulanger, sans doute, pour le remercier de ne pas avoir marché sur l'Elysée ?